

FORMULE 54A

ENTENTE PORTANT MODIFICATION DE LA DATE DE CONFIRMATION

(titre — formule 4A ou 4B)

ENTENTE PORTANT MODIFICATION DE LA DATE DE CONFIRMATION

Les parties consentent à ce que le rapport de (nom du juge puîné), daté du _____, soit réputé confirmé le _____ et non le _____, date de confirmation réputée indiquée dans le rapport.

(Date) _____ (Requérant[e])
(Nom, adresse et numéro de téléphone de la partie ou de son avocat)

(Témoin si l'entente est signée par la partie)

(Intimé[e])
(Nom, adresse et numéro de téléphone de la partie ou de son avocat)

(Date) _____
(Témoin si l'entente est signée par la partie)

(Remplissez l'affidavit du témoin à la signature si l'entente est signée par la partie)

Je soussigné(e), _____, du (de la) _____ de _____, dans la province du Manitoba, JURE (AFFIRME SOLENNELLEMENT) CE QUI SUIT :

1. J'étais présent(e) au moment de la conclusion de l'entente et j'ai vu _____ signer
(nom de la partie)
l'entente portant modification de la date de confirmation.
2. Je connais _____ et je suis convaincu(e) que _____ est âgé(e)
(nom de la partie)
de 18 ans.
3. L'entente portant modification de la date de confirmation a été signée à _____, au _____.

FAIT SOUS SERMENT

(SOUS AFFIRMATION SOLENNELLE) devant moi)
dans le (la) _____ de _____,)
dans la province du (de) _____,)
le _____,)
(jour) (mois) (année))
_____)

(Signature du témoin)

Commissaire à l'assermentation dans et pour
la province du Manitoba
Ma commission prend fin le : _____